

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du lundi 28 mars 2011

L'an deux mille onze, le vingt huit mars à vingt heures trente, les délégués de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Mairie en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents : Mesdames et messieurs, BEAUGRAND Etienne, BERTHELOT Albert, BOSSELMAYER Barbara, DELAVAU Jean-Claude, DENEST Bernard, DUBUIS Simone, FOREST Gilles, GIROUD Christian, HEYLLIARD, Jean François, JENNEPIN Eric, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, LARMURIER Isabelle, LEPY Laurent, LEVAILLANT Pascale, PERCIK Patrick, PERIGAULT Isabelle, PIGNOUX-GUILLOTIN Sophie, PLATEL Véronique, SAADIA Charles, STOURME Patrick, THOUVIGNON François, VANDAELE Véronique, VERSAULT Albert.

Absents excusés : LEPESME Chantal - Pouvoir à FOREST Gilles
MICHARD Céline - Pouvoir à DELAVAU Jean Claude

Absent : BEAUGRAND Bernard

Secrétaire de séance : LEVAILLANT Pascale

Date de convocation : 18 mars 2011

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres votant : 26

Assistait également à la réunion : Annie Coudière Secrétaire

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

Le procès verbal de la séance du 23 février 2011 est adopté à l'unanimité.

➤OBJET : Convention partenariale / STIF / CC Val Bréon / CC Sources de l'Yerres / Tournan en Brie / CG77

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorise M. le Président à signer la convention partenariale ci-jointe.

➤OBJET : Convention financière pour l'aménagement des chemins de randonnées avec la communauté de communes du Val Bréon

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorisent M. le Président à signer la convention ci-jointe avec la Communauté de Communes du Val Bréon pour l'aménagement des chemins de randonnées dans le cadre de la fiche action transversale du contrat CLAIR.

➤OBJET : Compte administratif 2010

En l'absence du président, et sous la présidence de M Stourme, 1^{er} vice-président,

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent le compte administratif 2010, qui fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 360 349.36 €

Un excédent d'investissement de 1 303 350.71 €

➤ OBJET : Compte de gestion 2010

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent le compte de gestion 2010 présenté par la trésorerie de Rozay en Brie

➤ OBJET : Affectation du résultat

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent de ne pas affecter de résultat au compte 1068 pour l'exercice 2010

➤ OBJET : Compte administratif du SPANC 2010

Fonctionnement :

En l'absence du Président, et sous la présidence de M Stourme, 1^{er} vice-président,

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Approuvent le Compte Administratif du SPANC 2010 qui fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de – 58 826.39 €

➤ OBJET : Compte de gestion du SPANC 2010

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent le compte de gestion du SPANC 2010 présenté par la trésorerie de Rozay en Brie

➤ OBJET : Cadence d'amortissement

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorisent le Président, à amortir les biens selon le détail figurant ci-dessous

DEPENSES	Date acquisition	Durée amortissement
Logiciels	2010	2 ans
Site Internet	2010	2 ans
Frais d'étude	2010	2 ans
Travaux Etang de Nesles	2010	15 ans
Matériel informatique	2010	2 ans
Mobilier matériel	2010	10 ans
Matériel de transport	2010	5 ans
Matériel pédagogique RAM	2010	3 ans
Panneaux signalisation	2010	5 ans
Travaux Maison des services	2010	15 ans
Travaux MARPA	2010	15 ans
RECETTES	Date acquisition	Durée amortissement
Subventions d'équipement maison des services et MARPA	2010	15 ans

➤ OBJET : Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À : 18 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE : M. Percik Patrick, M. Delavaux Jean Claude, M. Denest Bernard, M. Beaugrand Etienne, Mme Bosselmeyer Barbara, Mme Levailant Pascale.

2 ABSTENTIONS : Mme LAFORGE, Mme Platel Véronique.

Décident d'instituer selon les modalités ci-après l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	grade	Fonctions	Montant moyen de référence
Attaché	Principal	Directeur Général des Services	1 471.18 euros

Le montant moyen annuel sera affecté **d'un coefficient multiplicateur de 8.**

Attributions individuelles

Conformément au décret n° 91-875, le Président fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants :

- Selon l'expérience professionnelle (traduite par rapport à l'ancienneté, des niveaux de qualification, des efforts de formation)
- Les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement.
- Aux agents assujettis à des sujétions particulières,
- La révision (à la hausse ou à la baisse) de ses taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

Modalités de maintien et suppression

Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, accidents de travail, maladies professionnelles reconnues, congé de maladie ordinaire n'impliquant pas le demi-traitement.

Les primes et indemnités cesseront d'être versées :

- en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à 6 mois,
- à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions (agents suspendus, mis à pied...)

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

➤ OBJET : Modalité d'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP)

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À :

18 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE : M. Percik Patrick, M. Delavaux Jean Claude, M. Denest Bernard, M. Beaugrand Etienne, Mme Bosselmeyer Barbara, Mme Levailant Pascale.

2 ABSTENTIONS : Mme Laforge, Mme Platel Véronique.

Décident d'attribuer l'indemnité d'exercice de Missions des Préfectures (IEMP) à compter du 11 avril 2011 aux agents relevant du cadre d'emploi suivant :

Catégorie d'agent	Nombre d'agent	Coefficient	Montant annuel de référence	Montant de l'enveloppe globale
Attaché principal	1	3	1372.04	4116.12

Les modalités d'attribution peuvent varier en fonction de la manière de servir selon les critères suivants :

1. Autonomie,
2. sens des responsabilités,
3. Qualité d'exécution des tâches confiées,
4. Assiduité.

Cette indemnité est versée mensuellement aux agents territoriaux titulaires.

5. Assiduité.

Cette indemnité est versée mensuellement aux agents territoriaux titulaires.

➤ OBJET : Ouverture de la piscine de Courpalay en été 2011

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À : 23 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE : M. Saadia

2 ABSTENTIONS : M. Thouvignon, Mme Bosselmeyer

Acceptent la décision de la commission piscine de ne pas ouvrir la piscine de Courpalay pour l'été 2011

Questions diverses

M. Stourme,

Informe d'une visite le 5 avril à 19h du site de la piscine de Courpalay et d'une première réunion de travail le 5 mai à 20h30 afin d'établir un plan de travail et prévoir de sécuriser le site tant que la piscine n'est pas réhabilitée

M. Le Président,

Informe que la CNAV a commencé les permanences le lundi dans le bureau multiservices et qu'elle prévoit une deuxième permanence hebdomadaire.

M. Stourme,

Informe d'une prochaine commission des finances élargie aux conseillers communautaires et communiquera la date très prochainement

Informe du prochain conseil communautaire le 28 avril pour le vote du budget.

Mme DUBUIS,

Informe qu'une mise sous pli pour l'envoi de la convocation aux jeunes pour le stage de kick boxing est prévue le mardi 29 mars à 14h00, le stage se déroule du 18 au 22 avril à la Maison des Services

M. Jennepin,

Informe que 2 personnes âgées de 90 et 92 ans ont été aménagées à la MARPA dont une personne de Pécy et 3 autres résidents sont attendus prochainement.

Que Mme Beaudichon Directrice a de nombreux contacts et l'objectif est d'avoir 10 résidents pour le mois de juillet.

Qu'un stand sera tenu par la MARPA lors de la brocante de Rozay le dimanche 3 avril, en face de la boulangerie Beaugrand rue du Général Leclerc

M. Mathey,

Propriétaire du camping l'Hippo camp à Courpalay demande à être convié en tant qu'invité lors des réunions de la commission piscine.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 23H15